



Février 2021

Maslacq



Maslacq Infos

Bulletin municipal de la commune de Maslacq



Aménagements de la place Marquitou



Conseil Municipal

Séance du 22/10/2020

- P 4 - Mise en accessibilité
- P 5 - Achat parcelle Tucq
 - Contrats photocopieurs
 - Système informatique
- P 6 - Charte informatique
 - Cantine OGEC - Informations au Conseil
- P 7 - Délégations du Maire - Questions orales

Séance du 10/12/2020

- P 8 - Fonds de Péréquation
 - Inspection hygiène et sécurité
 - Vitrine épicerie
- P 9 - Beffroi de l'église
 - Contrat d'assurance statutaire
- P10 - OAP Vidal
 - Qualité eau et assainissement
- P11 - Régime primes
 - Budget accessibilité (MàJ)
- P12 - Informations du Conseil
- P13 - Questions orales des conseillers



Dans le rétro

- P16 - AG de l'ESP (Foot)
 - Collecte Téléthon 2020
- P17 - Les Noël du CCAS
- P18 - Belles décorations de Noël
- P19 - Fin d'année active de L'APE (école publique)



Informations

- P20 - Le CCAS Utilité—Services
- P22 - Elections CNRACL
 - Info jeunes Mission locale
- P23 - Emballages alimentaires sales
 - Colonnes à verre
- P24 - Détruisons nos mails inutiles
 - Pourquoi lire régulièrement les actualités du site maslacq.fr
- P25 - Le cercle bleu
 - Télé-alerte « risques » de la CCLO



Actualités

- P26 - La CCLO joue la solidarité
 - MCLV Informations
- P27 - Gardons nos chemins propres
- P28 - Endiverie « La Ninette »
- P29 - Distributeurs de légumes
- P30 - Chiens errants
- P31 - J. Gafilet mort pour la France
 - Jobs d'été de la CCLO
- P32 - La petite épicerie
- P33 - École Jeanne d'Arc
 - Travaux rue de La Carrère
- P34 - Travaux accessibilité
 - Concours maisons fleuries cet été
- P35 - Bibliothèque—Yoga—Rando
 - Agence postale— Influenza aviaire



Mot du Maire

- P2 - Le mot du maire



Agenda

- P36 - Agenda associatif 2021



Dossier du trimestre



- P14 - Violences conjugales



Lisez les PV en ligne dès le jour de l'affichage
VIE MUNICIPALE

Conseil Municipal
PV de séances

<http://www.maslacq.fr>



Bonne année dans ce contexte délicat.

Nous venons de terminer l'année 2020 qui a été difficile à plusieurs égards pour beaucoup d'entre nous, l'année 2021 est déjà bien commencée c'est donc l'occasion, même avec un peu de retard de vous souhaiter malgré tout une bonne année pour vous et vos familles.

Poursuivons les gestes barrières, persévérons dans la protection dans l'attente du vaccin.

Protection de la personne et protection dans l'organisation.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a marqué l'année passée mais je me tournerai vers l'avenir, en gardant à l'esprit tout ce que nous avons appris en terme de protection, tout ce que nous avons mis en place en terme d'organisation dans les différents services et aux nouvelles adaptations suivant les évolutions du virus.

J'insiste particulièrement sur ce point, il est primordial que chacun, en tant que personne, se protège contre ce virus, cela doit être la priorité absolue. Chacun doit analyser sa situation, ses habitudes et rechercher ce qu'il y a de mieux ou à améliorer dans l'organisation de sa vie pour lutter contre la covid19 et aujourd'hui contre les variants.

En recherchant la meilleure solution pour moi, et en appliquant les gestes barrières et la distanciation dans ce que je fais ou entreprends, je me protège et protège aussi les autres.

Ne baissons donc pas la garde. Chacun dans nos quotidiens respectifs, personnels et sociétaux, organisons-nous, pour éviter que ce virus ne vienne compliquer encore plus nos journées et nos vies.

Nos grands-parents, nos parents ont connu les conflits, la violence, l'occupation, les réquisitions, la faim, l'exode, les bombardements, la mort, la guerre, la libération...

Nous ne souffrons pas de tout cela et c'est tant mieux, notre condition de vie est autre ; cependant dans cette période difficile nous avons perdu nos marques, nous vivons dans la distanciation peut être parfois dans la solitude et les difficultés. Cette pandémie a cassé un certain nombre de repères, il faudra vraisemblablement en retrouver d'autres pour retrouver un équilibre.

Nous ne revivons certainement plus comme avant, il faudra réinventer de nouvelles façons de vivre, peut-être de communiquer. Ralentissons encore quelques temps nos activités, dans l'attente du vaccin qui permettra de retrouver une période nouvelle.

Alors d'ores et déjà construisons nos vies individuelles avec ce que nous savons du virus, en responsables, de nous-mêmes et des autres.



Maslacq Infos

Directeur de la publication : le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79

📄 05 59 67 31 82

🌐 www.maslacq.fr

✉ mairie.maslacq@wanadoo.fr





Travaux en cours en 2021

Dans cette situation compliquée nous entamons 2021 avec tout d'abord les travaux programmés au budget 2020, des travaux qui vont causer quelques désagréments momentanés dans notre village mais cela est inévitable :

- ◆ Depuis le 28 janvier Gave et Baïse entame, avant les revêtements de voirie prévus par le Conseil Départemental sur la RD9, le renouvellement du réseau public d'alimentation en eau potable pour une durée de travaux de deux mois sur la rue de la Carrère.
- ◆ Puis dans un deuxième temps nous aurons la création du réseau d'assainissement du château jusqu'au pont de l'Halte.
- ◆ Depuis le 2 février les travaux d'Ada'p ont commencé. Ces travaux d'accessibilité touchent plusieurs bâtiments communaux, la poste, le foyer Ménat et le trinquet, l'église, les vestiaires, l'épicerie, l'école.
- ◆ Les allées de l'ancien cimetière sont en cours de réfection.
- ◆ Le beffroi va être consolidé, le chauffage défectueux de l'église va être remplacé.
- ◆ Le schéma directeur des eaux pluviales est en cours avec le concours d'Hydraulique Environnement Aquitaine et de la Communauté de Communes de Lacq Orthez.
- ◆ Des travaux d'extension de la cour de l'école et de la sécurisation des enfants pour rejoindre la rue de l'école vont avoir lieu prochainement au chemin Hayet.
- ◆ Des travaux de peinture des volets ont été commencés à Ménat.

Projets à l'étude

Tandis que les travaux sont en cours nous travaillons aussi sur des projets à venir sachant que les orientations seront prises en fonction des finances.

- ◆ Aménagement de la rue des tilleuls avec la Communauté de Communes.
- ◆ Sentier d'interprétation relatif au patrimoine communal.
- ◆ Aménagement du stade avec à l'étude un city-stade et un parcours santé.
- ◆ Nous sommes très attentifs à l'avenir du pôle santé en lien avec les différents acteurs et notamment le pharmacien.
- ◆ Nous avons été contactés par le groupe Âges et vie intéressés par l'implantation d'une maison pour personnes âgées sur la commune.

Préservons notre environnement

Nous souhaitons enfin dans le contexte actuel apporter une attention particulière à notre environnement, à la propreté de notre village.

En effet nombreux sont ceux qui profitent des chemins ruraux, communaux, particulièrement depuis cette pandémie pour effectuer des promenades, pour prendre un bol d'air, alors veillons à ne pas polluer la nature de toutes sortes de déchets. Protégeons notre patrimoine pour en profiter pleinement.

Voilà donc ce qui nous attend les prochains mois et cette année à Maslacq.

Habitants de Maslacq projetons individuellement des choses raisonnables pour traverser cette époque sans risque en pensant à la période nouvelle qui s'ouvrira.

Bon courage à tous.

Jean Naulé
Maire de Maslacq



Séance du 22 octobre 2020



Procès verbaux de séances

“

Approbation du PV de Séance du 29/09/2020

VOTE : Pour = Unanimité

Proposition d'organisation à venir :

M. le Maire précise la distinction entre Compte rendu et Procès Verbal

Compte rendu : Il retrace les décisions prises par le Conseil sur les affaires à l'ordre du jour, sans détailler les débats. Il appartient au Maire de le préparer et de faire procéder à son affichage dans un délai d'une semaine après la séance.

Procès Verbal : Le PV a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du Conseil Municipal. Il est rédigé par le secrétaire de séance, nommé par le Conseil Municipal. Il est approuvé par les conseillers présents à la séance. Toute personne physique ou morale a le droit d'en demander communication.

Compte tenu des échanges lors de la précédente séance, M. le Maire propose à l'avenir, le fonctionnement suivant :

1. Le secrétaire de séance, le Maire et le secrétariat de Mairie se chargent de rédiger le compte rendu de séance et de l'afficher dans les délais prévus par la loi,
2. Puis ils rédigent un Procès-Verbal qui sera soumis aux conseillers pour qu'ils apportent leurs éventuelles remarques. Ce PV sera approuvé lors de la séance suivante.

Alain de LAPPARENT fait remarquer que c'est le PV qui intéresse nos administrés et que de ce fait, la nouvelle organisation nécessitera probablement d'intervenir deux fois sur le site pour qu'ils n'en soient pas privés. Il propose que le délai imparti aux conseillers pour faire part de leurs remarques soit d'une semaine

**VOTE : Abstention 1 = Dominique COURAULT,
Pour = Le reste de l'Assemblée**



Mise en accessibilité des Bâtiments

“

Mise en accessibilité des bâtiments communaux

Dans la seconde consultation pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, le lot 1 initial a été divisé en 4 lots (1, 2, 9 et 10). La date limite de remise des plis était fixée au 28/08/20.

A cette date, les lots 2 (Gros œuvre – enduits de façade) et 9 (Charpente bois-couverture) étaient infructueux. Considérant qu'à la suite de cette deuxième consultation ces deux lots ne subissaient plus aucune modification, une procédure sans publicité ni mise en concurrence a été mise en place conformément à la décision prise en séance le 25/09/2020, et une proposition pour chaque lot a été reçue.

Lot 2 : Gros œuvre – enduits de façade

L'entreprise Martins Marques a transmis une proposition à la commune. L'offre correspond techniquement à la demande. Monsieur le Maire propose de suivre les conseils de la maîtrise d'œuvre et de la retenir pour un montant de 21 050 € HT soit 25 260 € TTC pour l'offre de base.

Après en avoir délibéré, le Conseil

- Approuve l'attribution du lot 2 à l'entreprise Martins Marques pour le montant ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché
- Précise que les crédits sont prévus au budget.

VOTE : Pour = Unanimité

Lot 9 : Charpente bois – couverture

La SARL Marlat a transmis une proposition qui correspond techniquement à la demande. M le Maire propose de suivre les conseils de la maîtrise d'œuvre et de retenir la SARL MARLAT pour :

- Un montant de 5 221.30 € HT soit 6 265.56 € TTC pour l'offre de base

Après en avoir délibéré, le Conseil

- Approuve l'attribution du lot 9 à la SARL MARLAT pour le montant précisé ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché
- Précise que les crédits sont prévus au budget

VOTE : Pour = Unanimité





Achat de parcelles au Tucq

“

DM n°1 – Vente Malherbe/Commune de Maslacq

Le 24 avril 2018, la commune de Maslacq a acheté à M. Jacques Malherbe, pour un euro symbolique, des parcelles cadastrées AH 198, d'une superficie de 1 a 02 ca, et AH 200, d'une superficie de 77 ca, pour élargir la voie communale « Chemin du Tuc ».

Il est précisé qu'à l'euro symbolique il faut ajouter 150.96 € de frais d'acte. La transaction financière auprès du notaire n'avait pas encore été réalisée, et n'est pas budgétisée en 2020. En conséquence, M. le Maire propose de faire passer 150.96 € de la section fonctionnement à la section investissement pour permettre cette opération.

OUI l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition de délibération modificative
- **AUTORISE M. le Maire** à effectuer la transaction

VOTE : Pour = Unanimité



Contrats photocopieurs

“

Photocopieurs secrétariat et école

Machines en location longue durée, dont les contrats arrivent à expiration en mai 2021.

Une étude comparative a été menée auprès de quatre sociétés béarnaises.

L'école souhaitait garder le même type de machine.

Pour le secrétariat, 2 études ont été réalisées :

L'une avec module de finition « livret » permettant si on le souhaite d'imprimer le bulletin municipal en interne, l'autre non

Après simulation des 4 propositions, M le Maire propose au Conseil de partir sur la configuration suivante

- Copieur Mairie avec module de finition.
- Copieur école sur les mêmes bases que le copieur actuel
- Prestataire assurant le lien pour la location des machines, et assurant la maintenance : Actuelburo, dont l'agence la plus proche est située à Orthez
Coût de location des 2 copieurs : 570 €/trimestre pendant 63 mois
Coûts de maintenance : 0.0031 €/copie révisé chaque année sur la base du dernier indice INSEE des salaires des industries mécaniques et électriques

Valérie CASAMAYOU demande si on pourrait, pour réduire les coûts d'édition du Bulletin le proposer en version électronique.

Au cours des échanges, plusieurs points sont soulevés

- Une partie encore importante de la population n'y est pas prête (d'ailleurs la CCLO et le Département publient sur papier).
- Si on donne le choix à chaque famille, la gestion de la distribution devient compliquée car au lieu de mettre un bulletin par boîte aux lettres, il faudra des étiquettes d'adresse ce qui alourdirait considérablement la gestion
- Alain de Lapparent propose que lors d'une prochaine parution un questionnaire permettant de mesurer l'appétence pour une version numérique. (Le Bulletin est d'ores et déjà accessible sur le site).

Les 3 propositions qui nous sont faites sont très voisines, le Conseil fait le choix d'Actuelburo pour deux raisons principales :

- La proximité (Orthez)
- La grande réactivité en cas de problème dont témoignent certains conseillers qui l'utilisent dans le cadre de leur travail

Après en avoir délibéré, le Conseil AUTORISE M. le Maire

- À **dénoncer le contrat avec le fournisseur actuel (Adour Action Bureautique)**
- À **signer le contrat avec le fournisseur Actuelburo dans les conditions précisées ci-dessus**
- À **remplacer la machine dès que possible sans attendre la fin du contrat en cours**

VOTE : Pour = Unanimité



Système informatique

“

Modernisation et sécurisation du système informatique

M. le Maire rappelle que l'installation informatique du secrétariat de Mairie nécessite une remise à niveau avec passage à Windows 10. Avec Nano-Micro, prestataire informatique de la commune, différentes solutions ont été envisagées.



Le Maire propose :

- De conserver le serveur Windows actuel et l'ordinateur sur lequel les paies étaient réalisées et de mettre ce matériel de côté, (disponible uniquement pour effectuer des consultations d'historiques de paie)
- De remplacer pour un montant de 3 810 € TTC les deux postes du secrétariat. Les besoins en mémoire vive et espace de stockage du nouveau logiciel de paies étant plus modestes, l'un des ordinateurs pourra assurer le rôle de serveur. La question des sauvegardes se pose également. Des possibilités de stockage sur des clouds existent, assurant une sécurisation des données par un chiffrement. Elles sont relativement coûteuses. Une alternative existe : Ajouter le chiffrement à l'abonnement de l'antivirus pour un montant peu coûteux de 119.09 € TTC pour 36 mois, pour 3 postes. Il est proposé de conserver le principe actuel de stockage des données et des sauvegardes, et d'ajouter l'option de chiffrement à l'abonnement de l'anti-virus. Le serveur NAS sera réinitialisé et nécessitera une intervention pour un montant de 453 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **APPROUVE** le remplacement des postes du secrétariat pour un montant de 3 810€,
- **APPROUVE** la proposition de conserver le serveur Windows et l'ordinateur des paies, et **AUTORISE M. le Maire** à définir un lieu adéquat pour stocker ce matériel,
- **APPROUVE** la proposition concernant le chiffrement, le stockage et la sauvegarde des données, y compris l'intervention sur le serveur NAS pour le montant précisé ci-dessus.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget 2020.

Quelques conseillers remercient le MicroClub pour sa contribution **VOTE : Pour = Unanimité**



Charte informatique

Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) impose des règles de plus en plus strictes concernant la gestion et la confidentialité des données informatiques. Une charte d'utilisation des ressources informatiques a donc été rédigée et chaque utilisateur des outils informatiques et de communication de la commune et du CCAS de Maslacq sera tenu de la respecter.

Après en avoir délibéré, le Conseil

- **APPROUVE** la charte d'utilisation des ressources informatiques
- **AUTORISE M. le Maire** à la transmettre aux personnes concernées, à leur faire signer et à la faire respecter.

VOTE : Pour = Unanimité



Cantine OGBE (école Jeanne d'Arc)

M. le Maire rappelle que la participation de la commune aux repas de cantine est habituellement la même pour les repas servis à l'école publique que ceux servis à l'école privée. Lors de sa séance du 25 septembre 2020, le Conseil Municipal a délibéré sur une participation de 0.50€/repas pour l'école publique à compter du 1er janvier 2021.

M. le Maire propose au Conseil d'augmenter du même montant la participation de la commune aux repas de la cantine privée. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2021, une participation de 0.50€/repas sera également apportée à chaque repas servi à l'école privée.

VOTE : Pour = Unanimité



Informations au Conseil Municipal

Affaire Poey : M. le Maire évoque les rencontres qu'il a eues avec l'avocat de la commune et avec M. POEY. Il indique poursuivre le travail en cours pour essayer de clôturer ce dossier.

Remerciements : Une lettre de l'Amassade remerciant pour la subvention est communiquée au Conseil.

Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à un Établissement Public de Coopération Intercommunal

Les pouvoirs de police spéciale suivants font l'objet d'un transfert automatique quand l'EPCI exerce la compétence

- La réglementation de l'assainissement au Président du Syndicat Mixte gestionnaire
- La réglementation de la collecte des déchets ménagers au Président de la Communauté de Communes
- La réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage au Président de la Communauté de Communes compétente en matière d'aires d'accueil

Restauration du beffroi : M. le Maire fait mention des difficultés successives auxquelles il a dû faire face pour faire des choix





Délégations de signature du Maire



M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il s'est aperçu que dans plusieurs cas cette limite pouvait être bloquante pour l'avancée de projets, alors que les opérations et les crédits étaient inscrits au budget. Il donne deux exemples concrets (Le grillage de l'école et le chauffage de l'église) et propose de relever cette limite à 40 000 € HT, correspondant au seuil d'obligation de publicité des marchés des collectivités territoriales.

Au cours des échanges, plusieurs conseillers ne trouvent pas normal que le Maire puisse engager de son propre chef les finances communales ou opérer le choix d'intervenants.

Il leur est répondu :

- Qu'il s'agit d'exceptions liées à l'urgence
- Que les sommes sont inscrites au Budget
- Que c'est une question de confiance, le Maire prenant ce type d'initiative, en relation avec les Vice-Présidents des commissions concernés, pour ne pas retarder des projets
- Que cette utilisation fait l'objet d'un contrôle de la Trésorerie
- Que cette délégation est révocable à tout moment
- Que la plupart des communes se sont calées sur le montant de 40 000€ correspondant au seuil actuel d'obligation de publicité des marchés

Considérant que le Maire doit rendre compte de l'usage qu'il fait des délégations à chacune des réunions du Conseil, le Conseil Municipal DÉCIDE-

- De donner délégation au Maire, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera de la présente délégation.

VOTE : Pour = 8

Contre : 1 = Julien ESCOS

Abstentions 2 = Cindy JENNY et Virginie PAGADOY



Questions orales des conseillers



Cindy JENNY

Une maslacquaise souhaiterait qu'un Stop protège le rond-point de la Mairie du fait que les véhicules abordent le carrefour à vive allure.



Virginie PAGADOY va dans le même sens. Empruntant fréquemment le passage clouté, elle a le sentiment d'être mise en danger par le comportement des automobilistes

Le Maire répond :

Que depuis la création du rond-point il y a eu très peu d'accidents graves

Qu'il s'agit d'une route départementale et que les règles sont fixées par le Département

Qu'en présence d'un rond-point il est peu probable que le Département accepte la mise en place d'un Stop

Qu'il sera fait état de cette demande à la Commission Voirie



Valérie CASAMAYOU

Compte tenu du fait que le changement d'équipe et la situation sanitaire nous ont conduits à ne pas organiser de manifestation au niveau de la commune, la question est posée de mettre à la disposition des maslacquais, des moyens d'apporter leur contribution au téléthon localement.



Alain de LAPPARENT

La solution proposée est la suivante :

♦ Mise à disposition pendant une semaine (5 au 12 décembre) d'urnes pour déposer ses dons à la pharmacie, à l'épicerie et chez la coiffeuse.

♦ Permanence salle Ménat avec une urne le 5 décembre dans l'après-midi.

La séance est levée à 20 h15

A l'issue de la séance les commissions donnent au Conseil un aperçu de l'avancement de leurs projets



Séance du 10 décembre 2020



Approbation du PV du 22/10/20

“ Le Procès Verbal de la séance du 22 octobre 2020 est approuvé

VOTE : Pour = Unanimité



DM N°2 : Fonds de péréquation Intercommunal et Communal

M. le Maire informe le Conseil de la nécessité d'approuver une décision modificative afin d'intégrer au Budget 2020 le Fonds de Péréquation national des ressources Intercommunales et Communales pour l'année 2020. Le montant prévu de cette charge au budget était de 2 500 € alors que la Préfecture vient de nous le notifier pour 4 717 €.

Il faut s'attendre à une forte augmentation en 2021

VOTE : Pour = Unanimité



Agent Chargé de la Fonction d'Inspection

“ Selon le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, la désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (ACFI) est obligatoire dans toute collectivité. Cette fonction d'inspection consiste à :

- ◆ Vérifier les conditions d'application de la réglementation
 - ◆ Proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels
- Il est possible de confier cette fonction, par convention, au Centre de Gestion. Les conditions et modalités d'intervention sont fixées par une convention d'inspection.

Prendre en charge nous-mêmes cette fonction nécessiterait de nommer quelqu'un et de le former, opération à refaire si la personne quitte son poste. Notre adhésion et notre cotisation au Centre de Gestion intègrent la mise à disposition d'une personne formée dont seules les interventions sur place sont à payer en supplément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ◆ **AUTORISE** le Maire à confier au Centre de Gestion la fonction d'inspection et à signer la convention proposée.

VOTE : Pour = Unanimité



Vitrine épicerie

“ M. le Maire informe l'Assemblée de ses divers échanges avec l'épicier, souhaitant bénéficier d'une vitrine plus récente, faisant plus de froid et répondant mieux à ses attentes. Jusqu'à présent, c'est la commune qui faisait les investissements nécessaires au bon fonctionnement de ce commerce. M. le Maire a reçu des devis et s'est arrêté sur la proposition d'une vitrine à 2 200 € HT. Il précise que cette vitrine pourrait répondre aux attentes de l'épicier et propose de virer la somme nécessaire de la section fonctionnement compte 615228 vers la section investissement opération 34 Équipements divers

Une longue discussion s'instaure au cours de laquelle ont été abordés les points suivants :

- La commune, avait acquis du matériel pour ce commerce au moment de la création du bâtiment qui l'abrite et pour accueillir les candidats à la gérance dans de bonnes conditions. Elle n'avait pas l'intention de continuer à investir dans du matériel lié à l'activité commerciale, qui n'est pas de sa responsabilité.
- L'investissement étant réalisé pour une activité commerciale, la commune ne pourra pas récupérer la TVA
- La commune, en abandonnant plusieurs mois de loyer pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire, a déjà fait un effort non négligeable pour ce commerce.
- Cette acquisition est destinée à permettre à la petite épicerie de conserver dans de bonnes conditions les pâtisseries fragiles grâce au froid ventilé
- L'entreprise SARRAT peut livrer dans un délai d'une semaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCORDER une exception pour cet investissement compte tenu de la crise sanitaire
- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise SARRAT d'un montant de 2 640€ TTC
- D'APPROUVER la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

VOTE : Pour = Unanimité





DM N°3 Travaux “ du Beffroi

M le Maire rappelle à l'Assemblée que des travaux de restauration doivent être réalisés afin de consolider le Beffroi.

Il a reçu un devis de chacune des trois entreprises spécialisées « campanaire » intervenant dans la région, et a retenu une proposition de l'entreprise Brouillet & fils, permettant une restauration de l'installation rapidement et durablement, à moindre coût. Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à 9 526.80€ TTC et dépasse celui prévu initialement au budget à l'opération 46.

Le surcoût par rapport à ce qui avait été budgété est dû au choix du changement des moteurs des cloches pour régler de façon définitive le problème du beffroi. Il peut être assumé en prenant la somme nécessaire sur un solde inutilisé d'un compte concernant l'extension des réseaux d'eau.

Avec ces travaux on va retrouver le son de la volée et reprendre notre indépendance pour le réglage de l'horloge

VOTE : Pour = Unanimité



Contrats de maintenance “ du Beffroi

Au printemps 2020, la commune a mis fin aux contrats de maintenance qu'elle avait signés avec l'entreprise Bodet en 2014 pour une vérification annuelle de l'installation campanaire et du paratonnerre.

Une étude globale a été menée auprès des trois entreprises spécialisées « campanaires » intervenant dans la région.

L'entreprise Brouillet & Fils propose un contrat annuel de maintenance

- De l'installation campanaire pour un montant de 170 € HT.
- Du paratonnerre pour un montant de 80 € HT.

L'entreprise Bodet nous avait fait signer en 2014 un contrat à hauteur de 190 € HT. Le paratonnerre était gratuit 5 ans, s'ajoutait ensuite.

L'entreprise Laumallié propose un contrat annuel de maintenance

- De l'installation campanaire pour un montant de 170 € HT.
- Du paratonnerre pour un montant de 90 € HT.

Vu les devis, et pour travailler en toute confiance avec le prestataire, M. le Maire propose de faire le choix l'entreprise Brouillet & fils. qui va assurer la restauration de la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise Brouillet & fils pour la maintenance de l'installation campanaire, ainsi que son avenant pour la maintenance du paratonnerre

- D'AUTORISER M. le Maire à signer le contrat et assurer la bonne mise en œuvre des vérifications

VOTE : Pour = Unanimité



Contrat d'assurance statutaire

Le Maire rappelle à l'Assemblée les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL ou relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance. Le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de gestion. Il a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) ASSURANCE comme assureur et SOFAXIS comme courtier gestionnaire.

Deux contrats sont proposés :

- ◆ Un contrat concernant les fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales : Le taux d'assurance est fixé à 5,93% (contre 4,93% actuellement)
- ◆ Un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale :

Il comprend toutes les garanties : Accident de travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire Dans les deux cas, il s'agit de contrats en capitalisation (l'assureur poursuit l'indemnisation même après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat).

La collectivité a intérêt à intégrer cette démarche de mutualisation compte tenu du niveau de garantie prévu dans le contrat (tous les risques sont couverts, avec une franchise de 15 jours pour la seule maladie ordinaire).

Les nouveaux contrats prennent effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans avec un maintien des taux garantis 3 ans.

Invitée à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- ◆ DÉCIDE l'adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 01/01/2021 pour une durée de 5 ans,
- ◆ AUTORISE le Maire à signer tout document pour cela.

VOTE : Pour = Unanimité



OAP Parcelle Vidal « Camin de las Bartas »

“

M. le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation de la révision du PLU de la commune, dans le secteur 2 entre le Cami deus Sorts et le Camin de Las Bartas « le long du fossé situé en limite de zone Nord-Est, une bande engazonnée de 4 m de large, élargie en son extrémité côté Est, pour faciliter la manœuvre d'engins, est laissée libre de toute construction et plantation pour permettre son entretien. »

Le propriétaire n'a pas la possibilité de rendre utile cette surface, mais à l'obligation de l'entretenir. Après échange et accord avec le propriétaire, M. le Maire propose d'acquérir cette surface pour 1 € symbolique.

La commune assurera la charge de l'entretien de cet espace.

La surface concernée est cadastrée AP 87. Il s'agit de 533m² déjà délimités en OAP. Le plan est en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cet accord.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ◆ **APPROUVE** l'achat d'une partie de la parcelle,
- ◆ **PRÉCISE** que la commune prendra en charge les frais d'actes,
- ◆ **PRÉVOIERA** les crédits suffisants au budget 2021,
- ◆ **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Pour = Unanimité



Qualité eau potable et assainissement

“

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, établi par le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse, auquel la commune a transféré les compétences.

Ces documents concernent l'exercice 2019 et ils ont été établis conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui font obligation au Maire de porter à la connaissance du Conseil Municipal les rapports de l'exercice précédent.

M. le Maire profite de ce sujet pour indiquer sa satisfaction de travailler avec ce syndicat qui fait un travail de qualité et qui est à l'écoute de ses adhérents. Ainsi, la commune de Maslacq qui souhaite que le Département procède à la réfection de la RD9 au Centre du village avait alerté le Syndicat pour lui demander de modifier le calendrier des interventions prévues sur cette section de façon à éviter que des travaux importants ne risquent d'être réalisés sur une chaussée fraîchement remise à neuf.

Le 9 décembre 2020, le Syndicat a pris la décision d'intervenir sur la RD9 en 2021

Pour refaire le réseau d'eau potable défaillant entre l'école publique et le château (31 branchements)

Pour procéder à la création de la portion de réseau d'assainissement collectif de 320 m entre la maison Bonifas et le pont du Géü initialement prévue en 2028 (6 branchements)

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ◆ **PREND** connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif établis par le SMEA Gave et Baïse, auquel la commune a transféré les compétences
- ◆ **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SMEA Gave et Baïse





Régime d'indemnisation et de primes

En date du premier janvier 1988 un régime indemnitaire avait été mis en place pour le personnel de la commune . Depuis le 1^o janvier 2016, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique d'État est l'outil de référence de la Fonction Publique Territoriale.

Il rappelle que les personnels territoriaux peuvent bénéficier de primes et indemnités dans les mêmes conditions que les fonctionnaires d'État exerçant des fonctions équivalentes. Les équivalences sont déterminées par décret.

S'agissant d'un avantage facultatif, la loi donne compétence aux organes délibérants pour instituer le régime indemnitaire et fixer les conditions d'application dans les limites fixées par les textes réglementaires applicables à la fonction publique d'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis du Comité Technique Intercommunal émis dans sa séance du 23 juin 2020 et après en avoir délibéré,

- ◆ ADOPTE les textes instituant les différentes primes et indemnités sous réserve des conditions particulières d'attribution applicables dans la collectivité décidée par la présente délibération
- ◆ ADOPTE les propositions du maire relatives aux conditions d'attribution du RIFSEEP, aux bénéficiaires, de revalorisation des indemnités, ainsi qu'aux montants mentionnés dans la présente délibération,
- ◆ ABROGE partiellement la délibération en date du 30 juin 1998, et ses mises à jour du 18 juin 2002 et 19 avril 2004, concernant les indemnités d'exercice de mission des préfectures et les indemnités d'administrations et de technicité, sauf pour les dispositions maintenues ci-après.
- ◆ MAINTIENT Les dispositions relatives aux :
 - ✓ Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
 - ✓ Indemnités complémentaires pour élections
- ◆ PRÉCISE
 - ✓ Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2021
 - ✓ Que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Dominique COURAULT dont l'épouse est concernée, ne prend pas part au vote

VOTE : Pour = Unanimité des votants



Mise à jour du Budget accessibilité

Tous les lots du marché de travaux de mise en accessibilité sont attribués et la commission d'Appel d'Offre s'est positionnée sur les Prestations Supplémentaires Eventuelles.

Monsieur le Maire présente donc le budget de l'opération tel qu'il est défini à ce jour, en vue de la mise à jour des demandes de subventions.

Les dernières décisions ont porté sur

- ◆ Des revêtements (comme la cour de Ménat)
- ◆ L'éclairage du cheminement vers l'église

Partie sportive

Postes de dépenses	HT	TTC
Travaux	121 756,20 €	146 107,44 €
Architecte	17 401,55 €	20 881,86 €
Etudes/contrôle/ sécurité/géomètre	3 173,39 €	3 808,07 €
Frais divers	2 062,88 €	2 475,45 €
Imprévus 3%	3 652,69 €	4 383,22 €
TOTAL	148 046,71 €	177 656,05 €

Postes de recettes	Taux	HT	TTC
Subvention CD64 complexe sportif	20%	29 609,34 €	
Subvention DETR complexe sportif	20%	28 466,23 €	
Fond de concours CCLO		44 985,57 €	
Commune		44 985,57 €	53 982,68 €
TOTAL		148 046,71 €	177 656,05 €



Projet complet

Postes de dépenses	HT	TTC	Postes de recettes	HT	TTC
Travaux	265 601,38 €	318 721,66 €	Subvention CD64 complexe sportif	29 609,34 €	
Architecte	37 960,09 €	45 552,11 €	Subvention DETR complexe sportif	28 466,23 €	
Etudes/contrôle /sécurité/géomètre	6 922,50 €	8 307,00 €	Fond de concours CCLO	132 438,22 €	
Frais divers	4 500,00 €	5 400,00 €	Commune	132 438,22 €	158 925,86 €
Imprévus 3%	7 968,04 €	9 561,65 €	TOTAL	322 952,01 €	387 542,41 €
TOTAL	322 952,01 €	387 542,41 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ◆ **APPROUVE** ces budgets
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette délibération aux organismes concernés par les demandes de subventions.

VOTE : Pour = Unanimité



Information du Conseil Municipal

- ◆ **Droit de préemption non exercé :**

Ventes MALTESSE/VAILLANT– POUBLAN-BELLE/TINOCO DA CUNHA -VIGNASSE/BAREAU

- ◆ **Travaux Gave et Baïse sur RD 275 et travaux Gave et Baïse et CD64 sur RD9**

Changement de canalisations d'eau potable côté Argagnon

Changement des canalisations d'eau potable entre l'école publique et le château

Relevé des canalisations d'eau pluviale. (pour l'essentiel ancien tout à l'égout), l'intervention d'un hydrocureur a été commandée

Informations diverses du Maire :

- ◆ **Réunion des Maires à Mourenx**

Au sujet du pôle de santé qui intègre le SSIAD de Lacq et envisage le recrutement de médecins salariés pour lutter contre une désertification qui s'installe progressivement avec la prise de retraite de quelques médecins libéraux Maslacq qui fait partie du système de garde d'Orthez ne peut pas intégrer le projet alors que cela peut nous intéresser. M. le Maire va essayer de trouver une solution pour la commune.

- ◆ **Age & Vie qui installe une maison à Sault de Navailles serait intéressée par Maslacq**

Le principe : Une « colocation » à 16 dans un petit espace à dimension familiale où chacun peut librement organiser sa vie, avec toute l'aide nécessaire, dans un cadre convivial. Cette formule permet aux personnes âgées de trouver une formule humaine avec des tarifs accessibles. Trouver un terrain sur la commune aurait l'intérêt de rendre nos personnes âgées prioritaires, de créer six emplois et d'être un atout pour essayer de redynamiser les commerces locaux.

- ◆ **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Sa mise à jour pour tenir compte des changements intervenus depuis sa mise en œuvre (dont le changement d'équipe municipale) a avancé et approche de la fin.

- ◆ **Projet Citystade + parcours**

En attente des derniers devis et en recherche de subventions pour le Budget





Questions orales des conseillers

Julien ESCOS



“

Des riverains se plaignent de la circulation importante de camions au centre du village, y compris la nuit

- ✓ Le Département a replacé les pancartes d'interdiction au carrefour d'Argagnon
- ✓ La gendarmerie a été alertée sur les fréquentes infractions
- ✓ À Maslacq des travaux vont continuer à générer une importante circulation pendant une assez longue période, il va falloir patienter

✓ On peut étudier la mise à disposition de raticides, comme elle se faisait autrefois

Il semble qu'il y ait une prolifération de rats, peut-on procéder à une dératisation ?

Benoît LAU BÉGUÉ



Certains habitants de l'allée des tilleuls m'ont souligné l'aspect inesthétique du nœud de raccordement de la fibre optique. Peut-on envisager un aménagement pour l'embellir ?

✓ Un projet concernant toute l'allée des tilleuls est en réflexion avec la CCLO, il faudra veiller à ce que cet aspect y soit traité.

Babeth da PALMA



Nous avons demandé à ce que la CCLO étudie le fleurissement des entrées du village... Où en est-on ?

✓ M. CAPITON avait en effet promis de l'étudier, il va être relancé

Où en est-on des cadeaux de Noël ?

✓ Ils ont été commandés et seront distribués à la fin du mois par les membres du CCAS

On m'a fait la suggestion, quand on n'a pas la possibilité d'organiser une cérémonie, de mettre un drapeau sur le monument aux morts en hommage.

Michel GRIGT



- ✓ Que ce soit le 8 mai ou le 11 novembre, une gerbe avec un ruban tricolore a été déposée au pied du monument aux morts.
- ✓ Si la crise ne permet à nouveau pas de cérémonie, il est possible de mettre aussi un drapeau en hommage ce jour là.

Alain de LAPPARENT



Une administrée trouve anormal qu'il n'y ait pas au stade de WC ouvert sur l'extérieur, regrette que la place Marquitou, où passent tant de pèlerins n'ait pas été dotée de cet édifice public ; elle souhaiterait que les toilettes derrière l'église et dans la rue principale soient plus clairement indiquées.

Place Marquitou : Le projet étudié avec la CCLO était trop avancé pour qu'on puisse y apporter une modification de ce type.

Les WC de l'église sont signalés par de petites flèches trop peu visibles aux deux extrémités du bâtiment. Au moment où les travaux de l'église seront menés, une réflexion pourra être menée sur l'ensemble de la signalétique WC.

Les WC de l'ancien gîte de Ménat sont indiqués sur le panneau d'accueil en face de la route d'Argagnon et affichés sur la façade, sur une flèche visible de la rue

Ouvrir vers l'extérieur des WC au stade

Depuis la salle socio : Ne peut s'envisager que si des travaux d'amélioration de la salle sont menés à bien

Depuis les vestiaires : C'est possible mais compte tenu de leur situation isolée, ils risquent d'être assez vite détériorés et de rendre nécessaire un important travail de nettoyage pour rester propres...



Violences conjugales



VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

LA LOI AVANCE

Les violences au sein du couple diffèrent des disputes ou conflits conjugaux où deux points de vue s'opposent dans un rapport d'égalité.

- ◆ Dans les violences s'exprime un rapport de domination et de prise de pouvoir de l'auteur sur la victime. Par ses propos et comportements, l'auteur veut contrôler et dominer, (sinon détruire) son/sa partenaire. Ces violences créent un climat de peur et de tension permanent. Les conséquences pour la victime sont désastreuses: peur, culpabilité, perte de l'estime de soi et d'autonomie, isolement, stress.
- ◆ Les formes des violences sont multiples (psychologiques, verbales, physiques, économiques, sexuelles) et peuvent se cumuler. L'absence de blessure physique ne signifie pas l'absence de violence. Les violences psychologiques sont reconnues comme des violences par la loi.
Aucune violence n'est justifiable.
- ◆ La loi protège les victimes et organise pour elles une orientation, une écoute, et un accompagnement. Elle prévoit des sanctions, un suivi et/ou une prise en charge pour les auteurs de violences.

Brisez le silence: Les professionnels et les associations spécialisées sont là pour vous aider.

LES MESURES DE MISE EN SÉCURITÉ POUR VOUS PROTÉGER, LORSQUE VOUS DÉPOSEZ PLAINTE

En cas de dépôt de plainte, des mesures de protection immédiates peuvent être prises par un juge pénal:

- ◆ L'interdiction pour l'auteur de vous rencontrer ou de vous approcher
- ◆ L'interdiction pour l'auteur de fréquenter certains lieux
- ◆ La dissimulation de votre adresse et votre domiciliation
- ◆ L'obligation d'un suivi pour l'auteur
- ◆ Le placement en détention provisoire
- ◆ L'octroi d'un téléphone de protection pour alerter les forces de sécurité en cas de danger grave.

VOTRE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

À votre demande, et en cas de risque de nouvelles violences, l'éviction de l'auteur des violences peut être prononcée pour vous permettre de rester dans le domicile conjugal.

IL NE VOUS SERA PAS PROPOSÉ DE MÉDIATION PÉNALE SI VOUS NE L'AVEZ PAS EXPRESSÉMENT DEMANDÉE.

QUELQUES CONSEILS POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ

DES GESTES PEUVENT VOUS AIDER À PRÉPARER VOTRE SÉPARATION ET À FAIRE FACE À UNE ÉVENTUELLE SITUATION DE CRISE



- ◆ Identifier des personnes pouvant vous venir en aide en cas d'urgence.
- ◆ Contacter une association locale pour les victimes de violences au sein du couple, accueil inconditionnel, gratuit, confidentiel (Cf. site stop-violences-femmes.gouv.fr).
- ◆ Enregistrer dans votre portable et apprendre par cœur les numéros de téléphone importants (police/gendarmerie, SAMU, 3919).
- ◆ Informer les enfants sur la conduite à tenir (aller chez les voisins, téléphoner au 17, etc.).
- ◆ Mettre à l'abri vos documents importants (papier d'identité, titres de séjour, carte de sécurité sociale, documents bancaires, bulletins de salaires, etc.) et les éléments de preuve des violences (certificats médicaux, récépissé de dépôt de plainte, main courante, lettre de témoignages) : Les scanner et les enregistrer dans une boîte e-mail connue uniquement de vous, ou les déposer en lieu sûr (chez votre avocat, des proches ou des associations).
- ◆ Ouvrir un compte bancaire personnel à votre nom de naissance avec une adresse différente de celle du domicile conjugal.





POUR VOTRE PROTECTION ET CELLE DE VOS ENFANTS

En urgence, les mesures de protection pouvant être ordonnées par le juge :

- ◆ L'attribution du logement à la victime, sauf circonstances particulières;
- ◆ L'expulsion de l'auteur des violences du domicile du couple ;
- ◆ L'interdiction à l'auteur d'entrer en contact avec vous;
- ◆ l'interdiction de détenir ou de posséder une arme.



Pour vos enfants, le juge fixera les modalités d'exercice de l'autorité parentale et éventuellement la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants.

Vous pouvez obtenir l'interdiction de sortie du territoire pour les enfants.

LA LOI FRANÇAISE PROTÈGE TOUTES LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES VIVANT EN FRANCE, QUELLES QUE SOIENT LEUR NATIONALITÉ ET LEUR SITUATION JURIDIQUE DE SÉJOUR

SI VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE ORDONNANCE DE PROTECTION :

la délivrance ou le renouvellement de votre carte de séjour, que vous soyez en situation régulière ou irrégulière, est automatique. Vous serez dispensée de payer les taxes et frais lors de la délivrance ou le renouvellement de votre titre de séjour.

Dans le couple ?

Il me dit

- «Tu es bonne à rien tu n'es même pas capable de faire cuire un steak, »
- «T'es nulle, tu ne ressembles à rien ».
- «Je vais te tuer».

Il me fait subir

- Il veut toujours savoir où et avec qui je suis et ne supporte pas que je voie mes ami-e-s, ma famille.
- Il garde mes papiers, m'a retiré ma carte de séjour.
- Je travaille, mais c'est lui qui détient mes moyens de paiement.
- Quand j'entends la porte de la maison s'ouvrir, je me demande ce qui va se passer ce soir, j'ai peur.
- Il m'agresse, puis promet de ne plus recommencer et de changer.
- Il me force même si je ne veux pas, à avoir des relations sexuelles

Si vous vous reconnaissez dans certaines de ces situations, vous êtes victime de violences. Vous n'en êtes pas responsable. La loi vous protège.

Il faut chercher de l'aide pour sortir de l'isolement et vous protéger, vous et, le cas échéant vos enfants.

Vous n'êtes pas seule, des professionnels sont là, formés pour vous écouter sans jugement et vous aider à reprendre votre vie en main.

DES PROFESSIONNEL-LE-S POUR VOUS ÉCOUTER ET VOUS AIDER

Que les violences soient anciennes ou récentes, il faut en parler pour en sortir.

UN NUMÉRO NATIONAL UNIQUE D'ÉCOUTE :
3919
(VIOLENCES FEMMES INFO)

- ◆ **Victimes, proches, professionnels, contactez sans hésitation le 3919**, Numéro d'écoute gratuit et anonyme, depuis un poste fixe ou un mobile, partout en France. Si vous appelez depuis la France, l'appel n'apparaîtra pas sur votre facture téléphonique. Il est ouvert 7j/7 du lundi au vendredi de 9 h à 22 h et les week-ends et jours fériés de 9 h à 18 h.
- ◆ **Des professionnels sont là**, bienveillants et formés, pour vous écouter, sans jugement.
- ◆ **Une orientation vers les dispositifs locaux** vous sera proposée.

DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

- Fédération nationale solidarité femmes
www.solidartefemmes.org
- Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles
www.infofemmes.com
- Planning familial
www.planning-familial.org
- Collectif féministe contre le viol
www.cfcv.asso.fr
- Femmes solidaires
<http://www.femmes-solldaires.org>

Le symbole du point Noir

ce code veut dire : « je suis victime de violences, j'ai besoin d'aide, et il est difficile pour moi d'en parler librement »



En montrant discrètement un point noir dessiné sur la paume de la main (avec un crayon à maquillage par exemple), on lance un appel à l'aide pour violence (s) et on exprime une difficulté à en parler librement.

La personne qui reçoit le message a pour mission d'engager une conversation discrètement, et d'aider la victime à s'orienter vers des professionnels.

Faites connaître autour de vous ce signal



Toutes Informations sur le site

<http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr>



ESP Étoile Sportive Pyrénéenne



Une année 2020 chamboulée

En effet comment ne pas évoquer la crise sanitaire liée au Coronavirus mais le club de l'ESP s'est adapté et a mis en place un ensemble de règles pour respecter les protocoles.

Bien sûr les entraînements et les compétitions ont dû être annulés et reportés, mais nous espérons tous que l'année 2021 sera l'année qui verra de nouveau l'ensemble des activités reprendre dans nos clubs de football.

En 2021, place au jeu ! Le club ESP c'est :

- ◆ Plus de 230 licenciés, 14 équipes dans de nombreuses catégories filles et garçons, de tout les âges, des ententes avec les clubs voisins de l'USCG Castétis Gouze et l'Elan Béarnais Orthez pour certaines catégories.
- ◆ Des équipes qui portent les couleurs des deux villages et qui évoluent dans tout le département ainsi que dans celui des Landes pour les équipes féminines.
- ◆ Des bénévoles qui donnent de leur temps pour encadrer et diriger les joueurs et des joueuses issus de nombreux villages et de tous les horizons, quel que soit le niveau de chacun.
- ◆ Des installations adaptées, grâce au soutien des deux communes de MASLACQ et BIRON en priorité et du village voisin d'ARGAGNON en renfort.
- ◆ Un club familial avec une place pour chacun et du lien social pour tous.

Nous comptons sur l'aide de tous, quel que soit son rôle dans le club, toutes les personnes de bonnes volontés sont les bienvenues.

*Nous avons l'espoir que cette nouvelle année 2021 répondra à vos attentes et espérons vous revoir ou vous voir auprès de nos équipes.
En attendant prenez soin de vous et de vos proches.*

Jean Philippe TAUZIA, Président

Election du Bureau :



Président	Jean Philippe TAUZIA
Trésorier	Gérard BELLOCQ
Trésorier Adjoint	Florian DA SILVA
Secrétaire	Pierre SAEZ
Secrétaire Adjoint	Katia LANGUET

Collecte de Maslacq pour le Téléthon



Le changement d'équipe municipale, l'essoufflement de la gratiféria et la crise sanitaire ont amené à réduire la participation de Maslacq au Téléthon 2020 à la mise en place d'urnes à l'épicerie et à la pharmacie et d'un carton pour déposer des piles usagées sous le porche de la Mairie.

Le montant de la collecte s'élève à 467,00 € et de nombreuses piles, qui ont été remis à la coordinatrice du secteur de Lagor

Merci à tous ceux qui ont participé





Noël
2020 du



Plus de 70 ans & enfants des écoles

Le Noël 2020 n'aura ressemblé à aucun autre

Pour nos anciens

Traditionnellement, la commune souhaite un joyeux Noël aux habitants du village de plus de 70 ans

- ◆ En les invitant à se retrouver autour d'un bon repas qui leur est servi par les membres du CCAS
- ◆ En apportant un cadeau à ceux qui ne souhaitent pas se déplacer.

En 2020, compte tenu du fait que les "anciens" sont considérés comme population à risque, le CCAS a pris la décision de renoncer à cette rencontre et les membres du CCAS ont distribué des paniers garnis de produits locaux achetés à l'Office de tourisme "Cœur de Béarn". La distribution s'est faite masqués pour éviter tout risque de transmission. Malgré cela elle leur a fait plaisir et leur a apporté un peu de chaleur humaine.

Pour les enfants des écoles

Habituellement le CCAS invite les enfants des deux écoles à un moment de partage à la salle socioculturelle.

- ◆ Un spectacle
- ◆ Suivi d'un goûter avec la visite du père Noël

En 2020 un tel regroupement aurait été trop risqué, le CCAS a modifié sa stratégie

- ◆ A mis a disposition des écoles de quoi acheter des jeux
- ◆ A demandé à la "petite épicerie" de préparer des friandises pour les écoliers. M. et Mme COEFFET leur ont confectionné 82 très jolis paniers qui ont fait leur bonheur et ont été très appréciés des parents.



Enfants des écoles

Plus de 70 ans





De belles décorations de Noël



Noël



Trois familles de Maslacq nous ont fait le plaisir de décorer joliment leur maison pour apporter au village la magie de Noël, qu'elles soient remerciées





Association des parents d'élèves de l'école publique Une fin d'année active

Ecole Publique
Maslacq

© APE 2019



Paquets cadeaux à JouéClub

Tous les samedis de novembre et décembre ainsi que les douze derniers jours avant Noël, l'APE a emballé les cadeaux à JouéClub Orthez.

Les parents se sont relayés pour emballer parfois dans le froid, parfois sous la pluie (Hé oui les emballages se font dehors sous la cursive !)... mais toujours dans la bonne humeur !

Merci aux parents qui ont participé et aux clients de JouéClub pour leurs dons. De belles rencontres et des bons moments partagés entre parents !



Tirage de loterie

L'Association des Parents de Elèves de l'école publique a procédé à la vente de tickets de loterie entre le seize octobre et le quinze décembre

Initialement prévue jusqu'au vingt sept novembre, son organisation a été fortement perturbée par le deuxième confinement. Cette tombola venait également remplacer le loto qui aurait dû se dérouler en avril 2020 mais qui a lui aussi été annulé en raison du premier confinement.

Grâce à la mobilisation des parents et à l'accueil de nombreux villageois, 1530 billets ont été vendus.

Le tirage a été effectué en direct sur Facebook par la main innocente d'une petite fille.

L'APE remercie tous les parents qui ont participé à la vente des billets, les villageois qui ont ouvert leurs portes et les entreprises/commerçants/viticulteurs locaux pour leur soutien.

15 DÉCEMBRE 2020

T O M B O L A

T I R A G E A U S O R T



© APE 2020

Quarante lots étaient à gagner dont une télé 4k remportée par un maslacquais.

La liste des gagnants est à télécharger sur la page Facebook de l'APE de l'école de Maslacq



Le Centre d'Action Sociale de Maslacq son rôle et ses services

Pour en savoir plus ==>



<http://www.maslacq.fr>

VIE PRATIQUE
CCAS Action sociale

Un interlocuteur de proximité qui offre des aides adaptées.

Le CCAS est un établissement public administratif communal géré par un conseil d'administration présidé de droit par le Maire. Il est constitué d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes impliquées de la commune et nommées par le Maire. Vous serez selon les cas orienté et accompagné dans vos démarches auprès des différentes institutions ou administrations.

- ◆ Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.
- ◆ Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire.
- ◆ Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.
- ◆ Il gère un service de soutien à domicile

Un accueil personnalisé vous est réservé et votre demande est traitée en toute confidentialité.

Ouverture au Public à la Mairie : Mêmes horaires que le secrétariat de Mairie

Permanence téléphonique :

☎ 05 59 67 60 79 : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
en dehors de ces permanences le répondeur vous indique un N° d'urgence

Boite mail : ccas.maslacq@wanadoo.fr

Les services

Service social « retraités »



Aide sociale obligatoire

Aide du secrétariat du CCAS pour l'élaboration :

- Des dossiers d'aide sociale
- Des obligations alimentaires
- Des cartes d'invalidité
- Plans canicule / grand froid / épidémies.

Si vous voulez être régulièrement contacté(e), l'inscription sur un registre au secrétariat de Mairie est une démarche volontaire. Lors des confinements, les personnes inscrites ont reçu plusieurs appels téléphoniques pour connaître leur situation et leurs éventuels besoins

Aide sociale facultative

Aide du secrétariat du CCAS pour le montage d'un dossier:



- **D'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** qui est une allocation destinée aux personnes âgées, ouverte aux personnes à domicile ou hébergées dans un établissement. Le demandeur doit remplir un certain nombre de conditions pour pouvoir en bénéficier. Il doit ensuite respecter, une fois son allocation attribuée, certaines obligations envers le Conseil Général.



- **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** : C'est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Ces besoins doivent être inscrits dans un plan personnalisé défini par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),

sur la base du projet de vie exprimé par la personne. Il est possible de bénéficier de la prestation de compensation du handicap à domicile, ou en établissement.



Portage des repas

Le CCAS de Maslacq propose un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées.

Il a signé pour cela une convention avec le Centre Communal d'Action sociale de Mourenx

L'inscription se fait par simple appel téléphonique au 05 59 60 91 83 tous les matins de 9h à 12h

Le service propose des repas tous les jours de la semaine (du lundi au dimanche) y compris les jours fériés.

Chaque plat fabriqué porte les indications obligatoires : Nom du produit, date de fabrication et de limite de consommation, température de conservation, estampille sanitaire.

Les bénéficiaires peuvent choisir entre 2 menus du lundi au vendredi, le week-end le menu leur est imposé.

Les repas du lundi au vendredi sont livrés entre 8h00 et 12h30, ceux du week-end sont livrés le vendredi entre 14h00 et 18h00



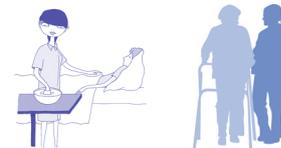
Service de soutien à domicile

Les missions de l'aide à domicile sont répertoriées dans un règlement de fonctionnement :

- Ménage,
- Entretien,
- Linge,
- Repas,
- Courses,



- Aide à la toilette,
- Déplacements,
- Démarches administratives
- Stimulation et soutien psychologique...



L'usager souhaitant bénéficier d'une de ces prestations doit en faire la demande auprès du Centre Communal d'Action Sociale. En fonction de son état de dépendance (grille AGIRR) et de ses ressources, il pourra bénéficier ou non d'une prise en charge : de sa caisse de retraite, de l'aide sociale, ou de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Il peut prendre deux formes :

- **Prestataire**

Ce service est le plus répandu.

Le CCAS employeur des auxiliaires de vie ou des aides ménagères, s'assure qu'un professionnel intervient à votre domicile lors des congés, s'occupe des fiches de paie, vous adresse une facture etc...

- **Mandataire**

Le bénéficiaire est l'employeur direct de l'intervenant à domicile, le CCAS prend en charge le recrutement et les aspects administratifs (rédaction du contrat de travail, établissement des fiches de paie), déclaration des charges sociales, etc...

Il revient à l'employeur particulier de rémunérer son salarié.

Les personnes recourant au service mandataire doivent avoir la capacité d'exercer la responsabilité juridique d'employeur.

Aide à la mise en place de la Téléassistance

C'est un système qui permet d'envoyer une alarme 24h/24 et 7 jours sur 7 à des opérateurs qualifiés. Concrètement, une personne formée au traitement et résolution des situations d'urgence prend en charge l'alarme déclenchée. Cette alarme peut être déclenchée volontairement par une personne en difficulté ou par détection automatique.



L'installation est simple et se fait par un technicien sur le lieu d'habitation. D'un côté, un déclencheur porté au poignet ou en collier, le fameux bip comme il est souvent appelé. Il a une portée de 60 à 80 mètres. De l'autre un transmetteur posé au domicile de l'abonné au travers duquel l'opérateur de la centrale d'écoute entre en conversation avec ce dernier.

Le transmetteur se pose simplement dans une pièce de la maison,

La téléassistance relève toujours de ce même processus simple, géré par des personnes qualifiées.

◆ L'appel

L'abonné a besoin d'aide ?

La détection automatique d'une chute ou une simple pression sur le bouton du déclencheur et l'appel est immédiatement émis vers la centrale d'écoute.

◆ Le dialogue

L'abonné est alors identifié par l'opérateur à qui il peut exposer son problème. Selon la situation, ce dernier prend la décision la plus adaptée.

◆ L'intervention

L'opérateur de la centrale d'écoute peut prévenir un proche identifié dans le réseau de solidarité ou, si besoin, alerter directement un médecin, voire les services d'urgence (pompiers, SAMU, gendarmerie). Il suit l'intervention et reste en contact avec l'abonné jusqu'à ce qu'il soit assuré de sa sécurité.

Info sur le transport à la demande de la CCLO

Possibilité de prise en charge à domicile pour les plus de 70 ans et les handicapés

Le transport à la demande est un service permettant de se déplacer dans la Communauté de Lacq et vers Orthez, Mourenx Artix, Monein selon les grilles horaires en cours de validité, (sur réservation).

- Pour les personnes de plus de 70 ans (carte d'identité nécessaire)
- Ou à mobilité réduite, (carte d'invalidité demandée)



Élections à la Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivités Locales (CNRACL)



La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) procédera au renouvellement de son Conseil d'Administration du 1er au 15 mars 2021.

L'élection de ses membres aura lieu dans le cadre d'un vote par internet sur un site sécurisé ou par correspondance.

Vous avez pu consulter sur le site, la liste électorale prenant en compte tous les retraités de la CNRACL résidant dans la commune et admis à la retraite au 1er septembre 2020, date fixée par l'arrêté du 25 août 2020 définissant les conditions et modalités du scrutin ainsi qu'une affiche tenant lieu d'instruction de vote pour la vérification d'inscription sur la liste électorale.



Je vote

Je reçois à mon domicile le matériel de vote accompagné des professions de foi des candidats et d'une instruction de vote détaillée au plus tard fin février.

Deux modalités de vote me seront proposées :

- Le vote électronique par internet : du 1^{er} mars 2021 à 9 h au 15 mars 2021 à 18 h

Ou

- Le vote par correspondance : dès réception du matériel de vote et jusqu'au 15 mars, le cachet de la poste faisant foi

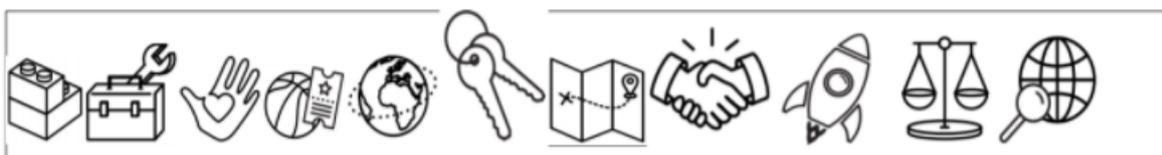


Nouvelle Année, Nouveau Logo, Nouvelle Labellisation. Votre structure INFO JEUNES, nouvellement relabellisée se dote d'un nouveau logo. Elle met **toujours gratuitement** à disposition de tous les jeunes, et plus largement du grand public, par tous les moyens appropriés, les informations qui les intéressent dans tous les domaines.

- **Elle répond à toutes vos questions et vous oriente vers les structures et dispositifs adaptés à votre situation, quelles concernent :**
 - ◆ Les études et les métiers : *Construire son parcours*
 - ◆ L'emploi et les jobs : *Travailler*
 - ◆ Le logement : *Se loger*
 - ◆ Les déplacements : *Se déplacer*
 - ◆ Les informations juridiques : *Accéder à ses droits et saisir les opportunités de son environnement*
 - ◆ La santé : *Se soigner*
 - ◆ L'Europe et l'International : *Partir à l'étranger*
 - ◆ Le montage de projets : *Entreprendre, créer une activité*
 - ◆ Le bénévolat et le volontariat : *S'engager*
 - ◆ Le numérique : *Apprendre à s'informer*
 - ◆ Les spectacles et loisirs : *Se distraire*
- **Elle favorise l'autonomie, l'initiative et l'engagement des jeunes.**
- **Elle met en place des actions pour répondre à la demande du public ou la susciter.**

INFO JEUNES ORTHEZ
9 avenue du Pesqué - 64300 ORTHEZ
Tél : 05.59.69.21.13
accueil.orthez@missionlocale-tm2o.fr

N'hésitez donc pas à nous contacter, nous solliciter, nous rencontrer
Nous vous apporterons une réponse à chacune de vos interrogations





Emballages alimentaires sales

Nous avons plusieurs fois abordé le problème du tri. Nous avons la chance d'être dans une zone qui a bénéficié de "l'extension des consignes de tri" qui permet de mettre **tous** les emballages dans la poubelle de recyclage.

Mais qu'en est-il des emballages alimentaires sales ?

- **Les briques alimentaires**

Une goutte de lait au fond de la brique ? => Pas besoin de rincer.

Toutes les briques alimentaires, quel que soit leur contenu ou leur taille, vont dans la poubelle de recyclage. Il n'est pas nécessaire de les laver. Les usines de recyclage sont équipées pour nettoyer et filtrer l'ensemble des restes alimentaires.

- **Le plastique**

Les plastiques : Pots de yaourt, barquettes, films, et sachets sont tous recyclables dans le secteur de la CCLO même s'ils sont un peu souillés

- **Les cartons**

Les cartons de pizzas, de burgers, ou les boîtes d'œufs, sont bienvenus dans la poubelle jaune.

La consigne de tri est valable pour tous les emballages en carton, même ceux en contact avec les aliments. Ils sont traités dans une usine papetière, où l'ensemble des indésirables – étiquettes, colles, encres, et petits restes alimentaires sont éliminés.

- **Pour les boîtes d'œufs,**

Les tâches d'œufs sont acceptées, mais pas les restes de coquilles !

- **L'acier, également dans nos poubelles jaunes**

Aucune hésitation à avoir pour les boîtes de conserve et les canettes de bière :

Il faut les placer dans le bac de recyclage. La boîte de conserve triée est mélangée avec d'autres aciers dans une fonte en fusion au dessus de 1 000°C. Quelques gouttes d'huile ne changeront rien au processus.

L'acier est recyclable à l'infini, de nouveaux emballages ou objets peuvent être produits à partir des boîtes de conserve.

De plus, recycler l'acier permet d'éviter de nouvelles extractions de minerais de fer ou de charbon.

Deux conseils dans la gestion de votre poubelle jaune

1- Il n'est pas nécessaire de nettoyer parfaitement les emballages, il suffit seulement d'enlever les morceaux d'aliments Les usines de recyclage s'occupent du reste !

2- Il est déconseillé d'imbriquer les emballages les uns dans les autres, les laisser "en vrac" facilite le travail de tri.



© Boboco

Recyclage du verre :

Des colonnes à votre disposition dans le village

On compte encore trop d'emballages en verre dans les ordures ménagères.

Les conséquences d'une telle erreur de tri sont considérables.

Triez plus et mieux les emballages en verre permet de faire des économies : Une tonne de verre triée et recyclée en plus permet de réaliser jusqu'à 150 € d'économie.

En termes d'impact environnemental, les bouteilles, pots et bocaux en verre triés redeviennent, grâce au recyclage, un emballage en verre, et ce à l'infini. Il permet de :

- Préserver les ressources minérales naturelles non renouvelables (sable par exemple)
- Économiser de l'énergie,
- Réduire les rejets de CO₂
- Éviter l'incinération ou la mise en décharge

Plus de 60 % de la matière première utilisée par les verriers est du calcin (recyclé issu de la collecte, trié et débarrassé de ses impuretés). Le traitement et le recyclage des emballages en verre sont effectués dans une logique de proximité

À Maslacq, plusieurs colonnes sont à votre disposition :

A la déchetterie, rue de l'église, place Marquitou et à l'entrée du stade



Trions et détruisons nos mails inutiles



L'empreinte énergétique des e-mails est très significative

Chaque mail envoyé laisse un impact énergétique manifeste

Avec 500 milliards de mails en moyenne (spams compris) échangés quotidiennement, l'empreinte carbone laissée par nos envois de mails s'avère considérable.

- ⇒ À titre d'exemple, selon l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADME), un mail avec une seule pièce jointe équivaut à une consommation de 25 watts par heure. En une heure, plus de vingt milliards de courriels sont envoyés, ce qui équivaut à 4 000 tonnes de pétrole.
- ⇒ La contribution des TIC (Technologies de l'information et de la communication) aux émissions de gaz à effet de serre est passée de 2% en 2005 à 4% en 2020.

Un constat énergétique alarmant

Sans que nous en ayons conscience, les mails qui ne sont pas supprimés, sont automatiquement sauvegardés et stockés dans des serveurs au sein de « datacenters ». Ces centres de données sont d'immenses bâtiments hautement sécurisés et conçus pour accueillir des milliers de serveurs, mais qui ont une fâcheuse tendance à générer beaucoup de chaleur, et de ce fait nécessitent d'être réfrigérés 24h/24 et 7j/7.

Ceci induit une consommation énergétique quotidienne déraisonnable !

- ⇒ L'économiste Daniel Thépin a d'ailleurs établi qu'un datacenter situé à la Courneuve, engloutit chaque année, l'équivalent des besoins en électricité d'une ville de plus de 50 000 habitants et en Île de France 35 datacenters sont recensés.

Comment agir pour réduire cet impact énergétique ?

- ⇒ D'après une étude menée fin 2015 par le cabinet Carbone 4 (cabinet de conseil spécialisé dans la transition énergétique) pour Orange, supprimer 30 messages de sa boîte mail permet d'économiser l'équivalent de la consommation d'une ampoule pendant une journée
- Si chaque Français supprimait cinquante mails, le résultat équivaldrait à l'extinction de 3,7 millions d'ampoules basse consommation pendant un mois.

Comment alléger efficacement sa boîte mail ?

Au quotidien :

- ⇒ Supprimer au fur et à mesure les mails inutiles ou ceux qui contenaient des pièces jointes que vous avez récupérées
- ⇒ Limiter la taille des mails que vous envoyez en compressant les pièces jointes.

Régulièrement :

- ⇒ Classer l'ensemble de vos mails par taille pour identifier les messages les plus volumineux avec une ou plusieurs pièces jointes puis supprimer ceux que vous jugez inutiles ou obsolètes. (Aussi bien dans la boîte de réception que dans la boîte d'envoi)
- Pour qu'ils soient éliminés de façon définitive, ne pas oublier de vider la corbeille de votre (ou vos) boîte(s) mail
- ⇒ Vous désinscrivez des newsletters qui ne vous intéressent pas

Pensez à agir de cette façon et de répéter ces opérations fréquemment



Information locale, pensez au site : maslacq.fr

Pourquoi consulter régulièrement maslacq.fr ?

Il est utile de consulter régulièrement le site communal, car cela vous permet d'éviter de passer à côté d'une info utile.

Vous avez ainsi pendant les périodes de confinement eu connaissance des services qui restaient opérationnels et ceux qui cessaient leur activité ou réduisaient leurs plages d'ouverture.

De même lorsque nous sommes avisés suffisamment tôt de coupure d'eau ou d'électricité, de restrictions de circulation, d'alertes météo ou pollution ou d'irrégularités dans le fonctionnement de services... nous répercutons l'information.



Un exemple : La poubelle jaune

Nombre d'entre vous ont sorti leur poubelle jaune sur le pas de leur porte le premier mardi de janvier 2021 perdant de vue que l'année 2020 comptant 53 semaines, deux semaines impaires successives nous faisaient perdre une collecte.

Ceux d'entre vous qui consultent régulièrement le site internet communal n'ont pas commis cette erreur car ils ont été prévenus

**03-01 : PAS DE RAMASSAGE DE
POUBELLE JAUNE MARDI**

Attention, deux semaines impaires se suivent, il n'y a donc pas de ramassage de poubelle jaune mardi.





Le cercle bleu Faire connaître son choix face au prélèvement d'organe



***Vous avez tous remarqué que le panneau de Maslacq comporte un cercle bleu...
Peut être n'en connaissez-vous pas la signification où l'avez-vous un peu oubliée ?***

Le cercle bleu, créé à Pau en 1991 vous invite à exprimer et enregistrer un choix personnel par rapport au prélèvement d'organe.

Le cercle bleu, avalisant le constat du Comité Consultatif National d'Éthique a créé des outils qui permettent à chacun de se positionner clairement sur un prélèvement d'organe en cas de décès :

Sur le site, vous pouvez vous positionner

- **Par rapport au prélèvement d'organe en général** : Pour, Contre Abstention
- **Par rapport au prélèvement du cœur** : Pour, Contre Abstention
- **Par rapport au prélèvement de la cornée** : Pour, Contre Abstention
- **Par rapport à l'achèvement thérapeutique** : Pour, Contre, Abstention

Vous recevez une carte à porter sur vous et un autocollant à placer sur votre pare-brise

Pour des proches désemparés face à une décision de prélèvement et à la question des volontés du défunt, ces outils sont déterminants. Ils suppriment l'incertitude, le stress d'une décision, le sentiment de culpabilité, les remords. Ils apportent un motif d'apaisement pour la mémoire et évitent ou réduisent les disputes familiales :

"On se met en paix avec le mort, en exauçant ses dernières volontés".

Ces supports ont une fonction opérationnelle, libératrice et sécurisante pour l'équipe médicale qui peut aborder de façon positive le sujet de la transplantation. La présence de ces éléments la libère de la problématique du consentement présumé qui existe dans la loi.

C'est ainsi dans un environnement émotionnel apaisé que les interventions médicales sont assumées.



Patrice LAURENT

Maire de Mourenx et Président de la CCLO

Le cercle bleu, faute de partenaire financier à failli disparaître, notre Préfet s'en est ému en 2020 :

Pour la poursuite de l'activité du mouvement Cercle Bleu, appelé à disparaître pour cause d'absence de partenaire financier, Monsieur Éric Spitz, Préfet des Pyrénées Atlantiques, organise une réunion avec quelques Maires du Béarn - au cours de laquelle il est décidé d'obtenir l'attribution d'une subvention officielle, suite à un contact établi avec Monsieur le Ministre des Finances.

Pour ce faire, considérant l'activité continue de ce mouvement depuis 44 ans, Monsieur le Préfet définit clairement les raisons d'un succès reposant sur une dimension civique unique sur le plan national.

Téléalerte



**Pour être alerté
en temps réel**

Alerte Risques sur le territoire de la CCLO

La CCLO en partenariat avec les industriels du bassin de Lacq, s'est dotée d'un système d'appels automatisé. Il est destiné à alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la CCLO, en cas de situation de crise liée à un événement majeur connu, pouvant avoir un impact sur la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement :

- ◆ Accidents industriels,
- ◆ Phénomènes climatiques (tempêtes, inondations ou autres),
- ◆ Accidents de transports de matières dangereuses.

Ce service est gratuit pour les utilisateurs mais nécessite une inscription

Sur le site <https://www.cc-lacqorthes.fr/>, vous trouverez toutes les informations et un formulaire d'inscription

Vous pouvez aussi vous inscrire à l'accueil de la CCLO (à Mourenx et à Orthez) et dans toutes les Mairies du territoire. Chaque personne présente dans le foyer doit remplir un formulaire s'il souhaite disposer individuellement de l'alerte. Chaque information demandée est importante afin de cibler au mieux le public visé. Votre adresse, par exemple, permet de vous situer géographiquement et savoir si votre quartier est impacté par un événement localisé.

Le service risques se tient à votre disposition pour tout renseignement 05 59 60 03 46



La C.C.L.O. mise sur une solidarité financière

Un accord a été trouvé sur la solidarité financière entre les communes du territoire de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.



Patrice Laurent s'y était engagé lors de son élection, à l'occasion d'un Conseil Communautaire à l'automne, il a annoncé avoir trouvé un accord susceptible de réduire les disparités fiscales sur le territoire. (Dès 2022, environ 400 000 € pourraient être partagés chaque année entre les 42 communes aux potentiels fiscaux les plus faibles du territoire).

Il a indiqué que lors d'une réunion qu'il avait diligenté entre les seize communes de l'ancien District, de Lacq, les participants étaient arrivés à un accord unanime !

Patrice Laurent, Président de la C.C.L.O. © Archives la République des Pyrénées

M.C.L.V. Informations

Jean, notre président nous a quittés...



Vaincu par la maladie Jean Ouerdane Président fondateur de notre association en 2002 est décédé. Il laisse un vide immense. Sa gentillesse, sa pudeur, sa modestie mais aussi la connaissance profonde de l'histoire locale, sa soif de toujours découvrir des éléments nouveaux ont permis à notre association d'évoluer et de maintenir un cap basé sur l'amitié, la convivialité et le respect.

*Jean, tu vas nous manquer,
mais sois sûr que nous ferons tout pour maintenir ce que tu as créé.*

Jean dans notre local à Loubieng © MCLV

Que 2021 vous apporte joie, santé, bonheur familial et retour à vos activités coutumières. L'équipe de MCLV se tient prête ...
2021 nouveau départ ?

Toujours perturbée par la crise sanitaire, notre vie associative se limite à l'utilisation de notre site internet, l'enregistrement des cotisations des adhérents, au travail de fourmi de nos membres releveurs d'actes d'état-civil, des registres paroissiaux ainsi que des actes notariés et enfin à la réalisation de notre revue annuelle 2021 qui sera diffusée courant juin.

Reprise depuis le 8 janvier des permanences du vendredi après midi en respectant bien entendu les règles sanitaires.

Site Internet MCLV : De nouveaux relevés dans la hotte du Père Noël Base des Notaires :

- ◆ Notaires de Larbaig : Registre E1251 - 326 actes (1623 à 1626)
- ◆ Notaires de Navarrenx : Registre E1607 - 564 actes (1497 à 1498)
- ◆ Notaires de Navarrenx : Registre E1608 - 502 actes (1499 à 1508)

**Pour tout problème ou oubli de votre login ou mot de passe
n'hésitez pas à nous contacter.**

Adhésion

Si ce n'est déjà fait pensez à renouveler votre adhésion 2021 (les codes d'accès à ExpoActes sont activés jusqu'au 15 février 2021)
Tarifs inchangés. Le bulletin d'inscription peut être consulté et téléchargé sur notre site internet (menu « Association »).

Et n'oubliez pas...

De nous signaler tous changements d'adresse, téléphone, mail...
De nous rendre visite le vendredi à notre permanence de Loubieng (à 16 h 30)
De « surfer » sur notre site internet et de prendre contact pour tous problèmes.

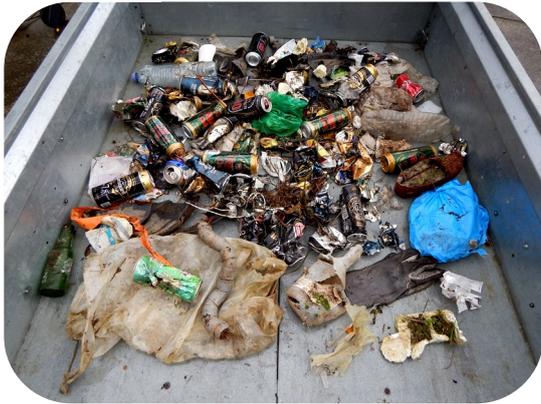
Base ExpoActes :

Mariages Andrein : 62 actes (1901-1932)
Mariages Angous : 58 actes (1901-1932)
Mariages Araujuzon : 78 actes (1901-1932)
Mariages Bellocq : 250 actes (1903-1940)
Mariages Castetnau-Camblong : 139 actes (1901-1936)
Mariages Lescar : 199 actes (1919-1935)
Mariages Orriule : 11 actes (1926-1932)
Mariages Orthez (Saint-Pierre) : 336 actes (1700 à 1729)
Mariages Saint Boès : 91 actes (1899-1932)
Mariages Salies : 1670 actes (1857-1899)
Mariages Saint Boès : 91 actes (1899-1932)
Mariages Sallespisse : 33 actes (1926-1932)
Mariages Viellenave-Navarrenx : 46 actes (1901 à 1930)
Naissances Andrein : 154 actes (1900-1932)
Naissances Angous : 170 actes (1904-1932)
Naissances Araujuzon : 230 actes (1900-1932)
Naissances Bellocq : 602 actes (1903-1940)
Naissances Montestrucq : 81 actes (1642-1678)
Décès Andrein : 140 actes (1901-1932)
Décès Angous : 146 actes (1901-1932)
Décès Araujuzon : 193 actes (1903-1932)





nature propre Gardons nos chemins propres



Un Maslacois a suivi environ 4 Km de chemins dans la plaine.

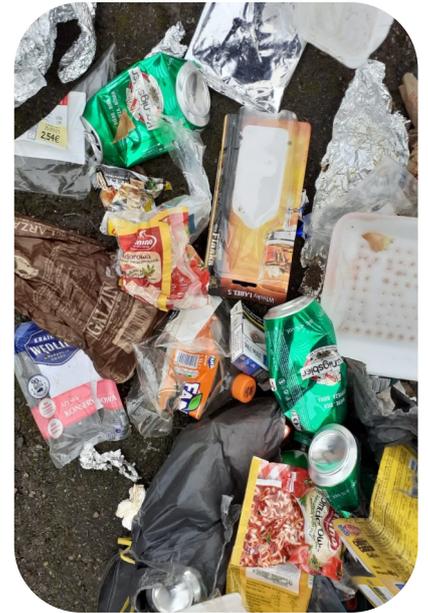
← Voilà ce qu'il en a rapporté !

Cette récolte abondante n'est que le reflet de l'incivisme avec lequel nous traitons la nature que nous disons aimer.

Volontairement ou involontairement, des tonnes de déchets se retrouvent ainsi dans la nature : Bords de chemins, campagne, forêts rivières, plages et montagnes... Nul endroit n'est épargné !

Une situation véritablement dramatique quand on sait le danger que ces détritits font courir aux humains et à la biodiversité...

Quelques jours plus tard, voilà ce qui a été ramassé en plein centre du village !!!



La commune porte systématiquement plainte de façon à ce que si elles sont identifiées, les personnes indélicates puissent être sanctionnées. Plusieurs ont dû soit payer une amende, soit venir récupérer les détritits qu'elles avaient déposés.

Nous avons la chance de vivre à la campagne dans un cadre de vie particulièrement agréable, comment pouvons nous être aussi négligents ? « Il y a beaucoup à faire pour faire évoluer les mentalités et les comportements » mais la malpropreté n'est pas une fatalité et s'y attaquer commence par **moi, nous, vous...**

Elle commence par ne plus jeter ses mégots dans la rue, ne pas laisser sa canette ou ses restes de repas là où on était assis pour pique-niquer, ne pas jeter le masque dont on vient de se servir sur le trottoir, ne pas déposer au pied des colonnes à verres des cartons et des couvercles, ne pas abandonner le vieux meuble de la TV (ou pire la TV elle-même) dans un bois à l'entrée du village etc... **Juste le respect du cadre de vie !**

Les déchets abandonnés en pleine nature, outre la pollution visuelle qu'ils représentent, constituent un véritable danger pour l'environnement. Leur dégradation naturelle peut s'avérer extrêmement longue. En outre, elle peut libérer dans les sols et les nappes phréatiques des molécules dangereuses, tant pour l'Homme que pour la nature.

À titre d'exemple

- ◆ Un seul mégot (durée de vie jusqu'à 5 ans) jeté dans une rivière aurait le pouvoir de polluer 500 litres d'eau.
- ◆ Un litre d'huile de vidange (durée de vie comprise entre 5 et 10 ans), peut empêcher une surface d'eau de 1.000 m² de s'oxygéner et perturber le développement de la faune et de la flore pendant plusieurs années.
- ◆ Un sac en plastique va mettre 400 ans à se détruire et risque d'étouffer des animaux qui l'ingèrent



Les endives des Pyrénées produites à Maslacq

© Vidéo Terazur

Dominique LARTIGAU : Un amoureux de la biologie et des produits de qualité vendus à proximité de leur lieu de production. Il vend sur place et aux commerces de la région. Installé à Maslacq depuis 1990, il y a lancé l'endive des Pyrénées. Cette culture est faite (comme celle de 98% des endives), dans une solution nutritive en production hydroponique .



Achetés à des producteurs du nord, les plants sont transportés en septembre et octobre jusqu'à Maslacq. Ces tubercules, sont mis en dormance dans les chambres froides, pour être prélevés au fur et à mesure des besoins, pour une étape de « forçage » de vingt-et-un jours, à 21 °C l'abri de la lumière.



Dominique est fier de son pesage qui permet d'associer le bon calibre d'endive pour optimiser le poids recherché pour le conditionnement



© Crédit photo : H. P

Un légume aux multiples bienfaits venu du Nord et adapté au Béarn au prix d'un long travail

Croquant cru et fondant cuit, ce délicieux légume issu de l'amélioration d'une chicorée sauvage est typique du nord de la France. Il a été découvert par hasard au XIX^{ème} siècle. Issue de racines de chicorée sauvage améliorée, on ne la trouve pas à l'état naturel. Les raisons de manger des endives sont nombreuses, selon les nutritionnistes qui conseillent d'inclure ce légume hypocalorique dans l'alimentation. Riche en eau, l'endive participe à la couverture des besoins hydriques journaliers. Peu calorique, elle peut être consommée lors de périodes de perte de poids. Sa richesse en fibres lui permet de lutter contre la constipation en stimulant le transit intestinal. L'endive constitue une bonne source de vitamine B9 ou acide folique. Elle apporte également de la vitamine C et un peu de provitamines A. Elle contient différents minéraux et des oligo-éléments : Potassium, magnésium, zinc, mais aussi sélénium. Il y a mille façons de l'accommoder.

Cinq astuces pour éviter que vos enfants ne rechignent devant leur assiette à cause de l'amertume :

1. Enlever le cône à la base de l'endive
2. Les faire cuire deux fois ! On les fait blanchir une première fois dans de l'eau non salée (en jetant évidemment la première eau de cuisson qui aura emmagasiné l'essentiel de l'amertume).
3. Les cuire avec une pomme de terre ou une tranche de pain
4. Les faire cuire dans du lait
5. Les faire revenir dans du miel





Endiverie « La Ninette » : Une initiative à saluer (et à venir tester sur place !)



Un distributeur de produits locaux a été mis en place par Dominique LARTIGAU devant son local 12 camin de la Geyre à Maslacq.

Ce distributeur fonctionne en continu 24/24 heures et 7/7 jours

- Vous sélectionnez sur l'écran les produits mis à la vente que vous désirez
- Vous réglez par carte
- Les casiers concernés par votre demande s'ouvrent automatiquement
- Vous collectez vos achats

C'est simple et pratique sans précommande.

L'entreprise pourra vous y familiariser lors de votre première commande si vous passez pendant les heures ouvrables.

Contact en cas de besoin : Deux numéros de téléphone fixe et mobile sont affichés sur place.

Les produits mis à la vente

- Endives blanches catégories I et II* en poche 1 kg ou carton 5,0 Kg
- Endives rouges catégorie I en poche 500 g ou carton 3,5 kg

Produites sur place

La deuxième catégorie est accessible sur réservation à partir de 4 poches ou carton de 5 kg

- Farines de fabrication artisanale sans additifs ni conservateurs
- Huiles de fabrication artisanale, 1^{ère} pression à froid sans conservateur
- Lentilles vertes production de la ferme
- Haricots secs production de la ferme

Les autres articles viennent d'exploitations limitrophes (Huiles, farines, lentilles, haricots azuki, coco noir... par exemple viennent du moulin de Campayrot à Doazon)

Une initiative encore rare dans la région et qu'il faut encourager. Achetons local, nos emplettes font nos emplois !!!



Chiens errants ou en état de divagation

Les maîtres sont responsables !

La notion de divagation

La loi française interdit aux maîtres de laisser leurs animaux en état de divagation (article L211-19-1 du Code Rural). Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de cent mètres.



Divagation et ordre public.

Les chiens en divagation constituent un trouble à l'ordre public.

- ◆ En s'introduisant dans des jardins ou des habitations pour y chaparder de la nourriture
- ◆ En gênant la circulation et en constituant un risque d'accident
- ◆ En faisant peur aux promeneurs et en particulier aux enfants et à ceux qui promènent leur chiens

Le Code rural donne la possibilité, aux propriétaires, locataires, fermiers ou métayers de saisir eux-mêmes l'animal que leurs maîtres laissent divaguer, (ou de demander à la Mairie la saisie par un agent du chenil de dépôt) dans les propriétés dont ils ont l'usage, pour qu'ils soient conduits à la fourrière.

Que faire si je rencontre un chien errant ?

Après vous être assuré que le maître n'est pas dans les environs,

- ◆ si vous n'avez pas peur, si le chien **se laisse approcher** et se montre plutôt amical, vérifiez qu'il ne porte pas de collier sur lequel seraient mentionnées les coordonnées de ses maîtres. Si vous n'obtenez aucun indice sur son propriétaire, vous pouvez choisir de l'emmener provisoirement chez vous.

Vous devez contacter, la gendarmerie ou la mairie pour signaler que vous avez trouvé l'animal, sans quoi ramener le chien chez vous peut être **considéré comme un vol**. Si vous ne pouvez pas le recueillir prévenez la mairie, qui fera appel aux services de la fourrière qui le récupéreront et rechercheront son propriétaire.

- ◆ si le chien vous **semble agressif, ne tentez rien**, prévenez la Mairie qui fera intervenir la fourrière

Fourrière pour Maslaccq : Elle est assurée par le chenil de Monein du groupe SACPA

La commune a signé un contrat de partenariat avec le groupe SACPA qui assure pour elle le service de fourrière. Les prestations du Groupe SACPA sont assurées 24h/24 et 365 jours/365, un service de permanence permet la continuité du service en dehors des heures d'ouverture.

Seule la municipalité peut demander son intervention

- ◆ Pendant les heures de travail appeler la **Mairie** au ☎ 05 59 67 60 79
- ◆ En dehors de ces plages horaires, en cas d'urgence, appeler un Adjoint ou le Maire :

Michel GRIGT au ☎ 06 95 03 52 70 - **Stéphan BONNAFOUX** au ☎ 06 09 35 41 15 - **Jean NAULÉ** ☎ 06 80 68 43 11

- **Les délais légaux de garde des animaux en fourrière** : Les délais de garde en fourrière sont de huit jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une Association de Protection Animale.
- **La non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon** réprimé par le Code Pénal ; le contrevenant risque une amende de 30 000 € et de 2 ans d'emprisonnement.



Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2021	
Forfait fourrière	94,00€ *
Identification puce électronique	70,50€
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur	84,00€
Vaccin rage + passeport	44,00€

Les animaux peuvent être réacheminés chez les particuliers si ils ne sont pas en mesure de se déplacer. (*)

Au-delà du huitième jour ouvré et franc, supplément de 15,50 € TTC par jour de présence (toute journée commencée étant due).

Ouverture du chenil au public : Chemin de Cazeaux - Quartier Loupien 64 360 MONEIN - ☎ 05.59.21.27.27 (sauf jours fériés) :
Lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00 Samedi : 8h30 - 12h00

- Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.





Joseph GAFILET notre valeureux poilu Mort Pour la France



Alertés par des responsables du Souvenir Français, nous avons pu mettre un visage sur Joseph GAFILET Mort Pour La France en 1916.

- ◆ Né en 1889 à Maslacq, fils de Mathieu et Jeanne LUCBÉREILH, forgeron de métier, Joseph a été incorporé en 1911 au 6^{ème} Groupe d'Artilleurs à pied et a participé à la Campagne en Algérie de 1911 à 1913 avant d'être libéré ... jusqu'à la mobilisation générale en août 1914.
- ◆ Affecté au 144^{ème} Régiment d'Infanterie puis au 411^{ème} en 1915 il décèdera le 10 janvier 1916 à Ripont en Champagne, tué à l'ennemi.

Célibataire, il avait une sœur, Maria qui a épousé Jean Dulong en 1919 et qui a eu deux enfants bien connus de nos anciens, Joseph et Anna Dulong tous deux célibataires. Leur maison route de Lagor, aujourd'hui démolie, était bien connue des chasseurs maslacquais.

Les familles des soldats morts au combat recevaient une plaque émaillée commémorative que la famille Dulong avait accrochée près de la cheminée dans leur maison.

Lors de la démolition de la maison inoccupée et en très mauvais état, cette plaque est restée introuvable... et c'est à Clermont Ferrand qu'elle est réapparue dans une brocante puis achetée par un passionné de la grande Guerre avant de vouloir la revendre sur un site Internet.

L'intervention du Souvenir Français nous a permis de prendre contact avec ce passionné qui a décidé spontanément de la renvoyer à Maslacq.

Sur cette plaque figure un magnifique portrait de Joseph GAFILET.

Ce fait sera évoqué lors de la prochaine cérémonie du onze novembre prochain.



Ancienne Maison GAFILET-DULONG



Communauté
de communes

LACQ ■ Jobs d'été de 15 jours
ORTHEZ

Comme tous les ans, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez accueille en « emplois d'été » de jeunes lycéens et étudiants, à partir de 16 ans et domiciliés sur le territoire.

Ils sont recrutés dans les services administratifs et techniques, sur une période de 15 jours, en juillet et en août. Ils ne peuvent bénéficier d'un tel emploi qu'une seule fois.

Une candidature doit être adressée au Président de la CCLO (par voie postale ou électronique), avant le 28 février 2018, date butoir, le cachet de la poste faisant foi.

Un tirage au sort, public et en présence du Vice-président délégué aux ressources humaines, désignera ultérieurement les jeunes emplois d'été parmi toutes les candidatures recevables.

Communauté de communes de Lacq-Orthez

Service ressources humaines
Rond-point des Chênes
64150 MOURENX

Pour tous renseignements :

Communauté de communes de Lacq-Orthez
Service ressources humaines - ☎ 05 59 60 73 51
Courriel : contact@cc-lacqorthez.fr



La petite épicerie à votre service tous les jours

La petite épicerie qui est l'un des derniers services de proximité dans le village souffre, vous le savez, de la crise sanitaire qui a considérablement réduit la fréquentation par les pèlerins de St Jacques. Elle se réinvente en accroissant son activité de traiteur.

N'hésitez pas à profiter des bons petits plats que Dominique et Carole vous proposent. En plus de vous régaler, vous les aidez à trouver une contrepartie à leur énorme investissement humain
Consultable sur sa page Facebook

Pain et viennoiseries



Pâtisseries



Viande - œufs - Fromage



Vin et bière



Charcuterie



Accompagnements de vos moments festifs

Plats cuisinés au quotidien



Une grande diversité
Tout au long de l'année

Noël - Tirage des rois - St Valentin - Mardi gras
Fête des mères, Fête des pères
Vos fêtes familiales et associatives

Chaque semaine sur réservation le vendredi : Un plat différent





© Youtube école Jeanne d'Arc

École Jeanne d'Arc

- ◆ Les inscriptions pour la rentrée 2021/2022 sont ouvertes. Si vous souhaitez contacter notre école, n'hésitez pas à nous écrire par mail à cette adresse : ecole-jeanne-d-arc@orange.fr
- ◆ Vous pouvez également suivre toute notre actualité sur notre page facebook "Ecole Jeanne d'Arc Maslacq".

A très bientôt.



Travaux rue de La Carrère

- ◆ Le Département avait l'intention de refaire la traversée de Maslacq du CD9 d'ici la fin de l'année.
- ◆ Des travaux étaient envisagés par le Syndicat Gave Baise dans les trois années à venir pour renouveler le réseau d'eau potable entre école et château, et procéder à l'extension du tout à l'égout en face du stade

Notre Maire Jean NAULÉ a pris l'initiative de réunir tous les protagonistes pour obtenir qu'ils coordonnent leurs investissements de façon à éviter de creuser des tranchées dans une rue à peine rénovée.



Merci à tous et en particulier au Syndicat Gave Baise qui a passablement bousculé les budgets des trois années à venir

A la suite de cet accord, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baise procède depuis le 25 janvier 2021 pour une durée prévisionnelle de huit semaines, au renouvellement du réseau public d'alimentation en eau potable et des branchements particuliers dans l'emprise de la rue de La Carrère. Cette opération est intégralement financée par le SMEA GAVE & BAÏSE. Les interventions, en domaines public et privé (raccordement intérieur), seront précédées d'un constat d'huissier.

Les comptages seront déplacés en limite de domaine public et installés, conformément à la convention de travaux conclue avec le SMEA GAVE ET BAÏSE, en coffrets encastrés en mur de clôture ou niche au sol.

Le chantier se décomposera en 3 tronçons traités successivement :

- ◆ Tronçon 1 : École / place de la Mairie,
- ◆ Tronçon 2 : Place de la Mairie (giratoire),
- ◆ Tronçon 3 : Place de la Mairie / Château



Pendant les interventions sur chacun de ces tronçons :

- **CIRCULATION ET STATIONNEMENT** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits. L'accès piéton des riverains et de leurs visiteurs sera bien entendu maintenu. Les véhicules pourront être stationnés sur les parkings environnants (place de la Mairie, place de la Poste, rue de l'Église, rue du Fronton).
- **COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI** : la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a installé à chaque extrémité des tronçons 1 et 3 des bacs de regroupement de 770 litres dont les levées se feront aux jours habituels.
- **DISTRIBUTION DU COURRIER** : Le service sera assuré de manière normale par La Poste.
- **TRANSPORT A LA DEMANDE** (Mobilacq) : Le service sera assuré de manière normale par la CCLO.
- **TRANSPORT SCOLAIRE** (lignes Maslacq-Orthez) :
Service aller - aucune modification durant l'exécution des 3 tronçons.
Service retour - aucune modification durant l'exécution des tronçons 1 et 3, l'arrêt « Camin de la Plane » sera transféré rue du Fronton pendant l'exécution du tronçon 2. Le Conseil Régional communiquera les détails directement aux familles concernées.



Les travaux d'accessibilité dont le dossier a mobilisé tant d'énergie depuis des mois commencent enfin !



Aux vestiaires du stade



Au cimetière



Ensemble fleurissons notre village



La Commission Environnement – Cadres de vie se propose d'organiser un concours de maisons fleuries en début d'été 2021.

Ce concours serait ouvert à tous les habitants, propriétaires ou locataires ainsi qu'aux commerces, qui participent à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie du village, dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante.

Plusieurs catégories seront proposées :

- ◆ Maisons fleuries (jardin ou cour visible de la rue)
- ◆ Balcons / Terrasses
- ◆ Murs / Façades / Fenêtres
- ◆ Commerces

Préparez-vous !!!

Le règlement et un Bulletin d'inscription paraîtront dans le « Maslacq Infos » de Juin et sur le site Internet communal à la même époque





Bibliothèque municipale

Suite à la mise en place du couvre feu :
La Bibliothèque ouvre le mardi de 16h₃₀ à 17h₄₅



Le Club de Yoga de Maslacq

Le Bureau de l'association a été renouvelé
Présidente : Karina TABACCHI 06 31 23 78 35
Trésorière : Aline CASSOU

Dans une ambiance conviviale les membres se retrouvent le mercredi à la salle du rez de chaussée du foyer Ménat avec Silvina, professeure

(Quand la situation sanitaire le permet, **ce qui n'est pas le cas aujourd'hui le bâtiment étant fermé**)

Écoute de soi et respect de l'autre sont au rendez-vous, pour

- ◆ Améliorer ses articulations
- ◆ Évacuer les tensions
- ◆ Gagner en souplesse et en bien être



Les randonneurs de Maslacq

Pour le moment les "Randonneurs de Maslacq" sortent par petits groupes de cinq personnes en covoiturage, en suivant les diverses directives gouvernementales au fur et à mesure qu'elles sont promulguées



La poste adapte ses horaires au couvre-feu

Pour tenir compte du couvre feu, l'Agence postale modifie ses horaires du mardi : Elle ferme à 18h₀₀ au lieu de 19h₀₀



Déclaration de détention d'oiseaux

Toutes les personnes qui détiennent des oiseaux élevés en extérieur (poules, canards, oies pigeons, dindes etc...) doivent compléter le formulaire CERFA 15472*02 et le déposer en Mairie.



Février



- 07 : Parents école publique
- ✓ Vente de bulbes de fleurs



Mars



- Copains du bord
- ✓ Ouverture du lac
- ✓ Vente des cartes de l'association
- 14 : Parents école publique + APEL (Jeanne d'Arc)
- ✓ Carnaval **annulé**



Avril



- 16 : Boules maslacquaises
- ✓ Assemblée Générale local rue du presbytère
- 18 : Société d'Éducation populaire
- ✓ Kermesse Inter-paroissiale Salle socio
- ✓ Vente de gâteaux à domicile
- APEL (école Jeanne d'Arc)
- ✓ Vente de bulbes de fleurs et paniers garnis



Mai



- 1° : Offrez du muguet
- 09 : Parents école publique
- ✓ Vide grenier



Juin



- 18-19-20 : Fêtes patronales
- ✓ 18 Concours de pêche Copains du bord
- ✓ 20 Tournoi de la boule maslacquaise
- 25 : Parents école Jeanne d'Arc
- ✓ Fête de l'école Salle socio



Juillet



- 02 : Parents école publique
- ✓ Fête de l'école
- 13 : Boule maslacquaise
- ✓ Tournoi nocturne Boulodrome du stade



Septembre



- La boule maslacquaise
- ✓ Tournoi adhérents
- 19 : Lous de Bacchus
- ✓ Marché gourmand Parc et salle socio
- Copains du bord
- ✓ Journée adhérents au lac de la plaine

